



COMITE DE DIRECTION

PROCÈS-VERBAL

N°11

Réunion du : lundi 2 mai 2022

À : 18h00

Présidence : M. Patrick BEL ABBES

Présents : Mme Béatrice ZIZZI, MM. Christophe BELLARD, Christophe VIDUSSI (visio), Thierry BALLAND, Oualid KRID, Patrick GRECO (visio), Joël GRISONI, Medhi AABID (visio), Olivier AMOUREUX, Jean-Maurice VALET, Grégory LA CARIA (visio), André BODJI

Excusé(s) : MM. René RIOU, Jean-Luc QUEIRAS, Gilles CHALVET, Daniel ROUIT, Richard PEREIRA, Marc CHIRON, Pierre VALENSI, David LUCHARD

Assistent : Mme Sylvie POIGNET-TESTU, MM. Simon AMZALLAG (président de la CDA), Guillaume DOMINICI (président de la CDTIS assiste partiellement), Sébastien JOSEPH, Benjamin SALERNO, Clément MARTIN (stagiaire)

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par **toute personne directement intéressée** dans un délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard le **22** du mois). Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision **sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs** ; Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel (**pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes) l'appel doit être introduit dans les QUARANTE HUIT HEURES**). L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyée d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.



Les décisions prises en 2^{ème} instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3^{ème} et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure écrite ci-dessus. Conformément aux dispositions de l'article 4 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la FFF, seront imputés au club appelant dont la responsabilité et/ou celle d'un de ses licenciés est reconnue, même partiellement.

- Le remboursement des frais entraînés par la convocation des personnes officielles ou non, dont l'audition est jugée utile,

ORDRE DU JOUR

Le Président, Patrick BEL ABBES, est heureux d'accueillir M. Guillaume DOMINICI, Président de la Commission des Terrains qui explique le rôle et le fonctionnement de celle-ci. Il annonce qu'une campagne de communication va être lancée auprès des propriétaires et des clubs afin d'avoir une démarche de suivi et de conseil auprès des municipalités.

Le Président adresse ses félicitations à M. Simon AMZALLAG pour sa promotion en tant qu'arbitre Fédéral 4, il précise que Simon a fini major de sa promotion.

Approbation des comptes rendus des PV :

PV du Comité de Direction du 7 mars 2022, le PV est adopté à l'unanimité

Informations du Président :

Les réunions de secteur vont se dérouler prochainement. Le Comité de Direction organise des réunions de secteur avec les clubs :

Le 3/05 à Villeneuve, le 10/05 à Tallard, 16/05 à Embrun et le 17/05 à Malijai

Assemblée Générale du 11 juin à Château Arnoux (Gymnase des Lauzières) : préparation de l'ordre du jour

Finales Coupes des Alpes : désignations des délégués et des horaires des rencontres :

10h U15 M. SOULE - 12h U17 M. CASSE - 14h U19 M. MEGUEDMI - 16h30 COUPE ANDRE DONADIEU M. GIRAUD - 19h COUPE GAGE M. SANTANA, accord du CD

Proposition de modification des Règlements des Coupes des Alpes Robert Gage et André Donnadieu : suppression des prolongations : accord du CD, le texte sera présenté aux clubs lors de l'Assemblée Générale

Recrutement BMF en apprentissage, apprenti juriste, volontaire du service civique : relance faite

Démission de M. RIOU René du CD, pour être en conformité avec les nouveaux textes.

Journée des Bénévoles : organisation du week-end



Informations des Commissions

CSR : Candidature de M. Jean-Marie REI ROSA, accord du CD

Séniors : modification date/horaire des 2 dernières journées, la commission demandera l'accord du CD pour les demandes de changement pour les 2 dernières journées.

Discipline : le Président de la Commission propose qu'il y ait un nouveau protocole sur la désignation des délégués – La Commission demande qu'il y ait une augmentation de l'amende pour les absences non excusées en commission, les tarifs seront étudiés en fin de saison. Le Comité de Direction demande que les officiels non excusés aient une sanction de non-désignation de 2 rencontres (cette sanction est déjà en application pour les arbitres et sera également appliquée pour les délégués)

Technique : présentation des modalités de défraiement des membres de la commission, accord du CD à l'essai sur une saison.

Futsal : la ½ finale aura lieu le 11/05 sous forme de triangulaire ; la finale se déroulera le 18/05 à Sainte Tulle Gymnase de Regain

Organisation des 40 ans du District : discussion sur le programme

Jeunes : le 8/05 matin Critérium U15 ; l'après-midi finales futsal U15 et U17 au Gymnase de Laragne – La commission informe de la fin tardive des championnats U15 et U17.

Courrier

Carte de remerciements pour les décès de Mmes PELLETIER et FERRANDO

Avenant à la convention du groupement jeune GJAB, accord du CD

Création du Groupement de club de jeunes GJDV (Académie Sportive des Alpes et ASVG), accord du CD

Prochaine réunion du Comité de Direction le 7 juin

Le Président

Le Secrétaire

Patrick BEL ABBES

Christophe VIDUSSI

